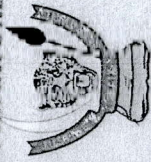


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMAIRE



**AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS**

ARMP

Transparence - Équité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

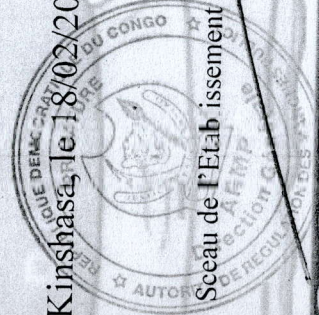
## **ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 36/2025**

**A LA SOCIETE SYCAMORE SARL**

Après avoir reçu le contrat du marché n° 011/MSF/CGMP-SP/DG/2024, conclu avec Trans Academia, pour un montant total hors taxe de francs congolais soixante-neuf millions deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent (CDF 69 283 500,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais quatre cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre, cinquante centimes (CDF 484 984,50), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 18/02/2025.

**Directeur Administratif et Financier**



Sceau de l'Etat

*[Handwritten signature]*  
**Directeur Général**